



Jean-Jacques Gagnepain

Président de l'Agence nationale pour la Recherche
Directeur de la Technologie au ministère de la Recherche

Recherche : le principal problème, ce sont les universités !

UNE SEMAINE AVANT L'EXAMEN PAR LES députés de la loi de programmation sur la Recherche, rebaptisée « Pacte pour la Recherche » (toutes les mesures ne sont pas d'ordre législatif et réglementaire, et certaines sont même déjà appliquées sans attendre que la loi ne soit votée définitivement sans doute fin mars), le **club Lamennais** – présidé par Noël Clavelloux, président du **Conseil national des Ingénieurs et des Scientifiques de France** (CNISF), et animé par François Gervais, rédacteur en chef de la **Lettre**



Jean-Jacques Gagnepain et Noël Clavelloux

Horizons politiques – avait inscrit à l'ordre du jour de son petit déjeuner du 23 février, l'avenir de la Recherche. L'invité d'honneur, Jean-Jacques Gagnepain, président de l'Agence nationale de la Recherche (ANR), s'est félicité de l'occasion « tout à fait exceptionnelle » qui lui était fournie de pouvoir dialoguer avec le CNISF qui, a-t-il dit, « a une dimension comparable par le nombre de ses membres à ce que l'on peut trouver dans les pays anglo-saxons. C'est un atout, un grand avantage », a-t-il insisté.

Au cours de son exposé introductif, Jean-Jacques Gagnepain a présenté les cinq objectifs majeurs du « Pacte pour la Recherche ». Du point de vue du financement quantitatif de la Recherche, la France reste encore loin de l'objectif européen de Lisbonne – 3% du PIB en 2010 –, car les dépenses de Recherche se situent actuellement à 2,18% du PIB (1% de l'Etat et 1,18% du privé). Nous sommes encore loin du compte.

Même si le financement prévu par la loi de programmation était intégralement respecté jusqu'en 2010 (20 milliards d'euros en cumulé), cela ne représenterait, selon lui, que « la moitié du chemin » à parcourir car, dans ce cas, nous n'en serions qu'à 2,5% ou 2,6% du PIB en 2010. Il a été beaucoup question de l'avenir des chercheurs dans notre pays. Pour Jean-Jacques Gagnepain, la France a laissé se développer une situation « très mauvaise » en formant des docteurs en sciences sans s'assurer qu'ils auraient

des emplois. Ce n'est pas un hasard, selon lui, si le mouvement des « chercheurs en colère » est né dans les sciences de la vie et en particulier à l'Inserm et au CNRS. « C'est un secteur, a-t-il souligné, où l'industrie française est peu développée et où les pouvoirs publics n'embauchent pas beaucoup chaque année. » Une grande quantité de docteurs ont donc été obligés de s'expatrier vers les Etats-Unis ou de trouver un autre métier.

« Ce n'est pas raisonnable », a tranché le directeur de la Recherche en prenant l'exemple de sa « maison mère » – le CNRS – qui emploie 26 000 personnes. « Jusqu'à combien – 100 000 ou 200 000 – peut-on faire croître le CNRS pour satisfaire les chercheurs ? », s'est-il interrogé. Le président de l'Agence nationale pour la Recherche a évoqué une réforme qui s'imposerait, mais n'est pas contenue dans le « Pacte pour la Recherche », celle du système universitaire français.

Des universités « ingérables »

En matière de Recherche publique, la singularité française, c'est, selon le président de l'ANR, d'avoir des universités, des grandes Ecoles et des organismes publics. « La plupart des pays, a-t-il fait remarquer, n'ont pas de CNRS. » Mais il est inutile de dire qu'il faut continuer à réformer le CNRS, les Grandes Ecoles : le problème n'est pas là. Il est sur le système universitaire, a-t-il insisté. Selon lui, les universités françaises sont dans une situation de paralysie et ont énormément de mal à bouger. « Si on regarde dans d'autres pays, par exemple aux Etats-Unis, il y a des universités publiques ou privées, gérées avec une réalité budgétaire et de vraies structures de gouvernement, toutes choses qui n'existent pas en France ! », a-t-il affirmé.

Le président de l'ANR a rappelé que les universités ont été recréées par la loi Edgar Faure en 1968, « loi scélérate », selon lui, car, pour calmer le jeu, elle a mis en place des structures de direction qui rendent le système « ingérable ». Cela a été aggravé, selon lui, par la loi Savary de 1983. « Avec ces deux lois-là, on a complètement « plombé » les universités : le cœur du problème, ce sont les universités ! Il faudra s'y attaquer un jour, mais cela demande beaucoup de résolution et de courage », a-t-il ajouté.



sement, entraînent la paralysie », et de la « globalisation des crédits ». Pour certains établissements, en effet, les crédits de recherche sont compartimentés.

« Un président d'université voit passer ses crédits sans pouvoir y toucher. Ils sont pré affectés. Il n'a pas les moyens d'avoir une politique pour son établissement. C'est pourquoi, a-t-il assuré, cette globalisation des crédits constituera une « forme de responsabilisation » des directeurs et des présidents de tous ces établissements. »

Un complément de salaire au mérite

Les ingénieurs ont posé beaucoup de questions sur la formation des chercheurs, leur statut et leur passage éventuel du secteur public au privé. « Nous avons actuellement un problème assez sérieux en France, a indiqué le président de l'ANR. Sur l'ensemble des 10 000 docteurs qui sortent chaque année avec leurs diplômes, 17% seulement vont dans l'industrie. Il s'agit de voir ce qu'il faudrait faire pour qu'ils aient une formation qui réponde mieux aux besoins des entreprises. La loi de programmation va inciter à revoir ce dispositif. »

Il a été question aussi du dosage entre l'enseignement et la recherche pour la catégorie des enseignants-chercheurs « un sujet très délicat à régler, car on touche au statut même de l'universitaire, donc il y a une certaine prudence », a-t-il reconnu.

Toutefois, le directeur de la Technologie a donné un scoop aux ingénieurs. Il est favorable à accorder des « bourses d'Etat » aux « meilleurs jeunes chercheurs » ce qui se traduirait par un complément de salaire pouvant aller jusqu'à 60% du salaire de base. Il compte donc offrir un « complément de salaire au mérite » à certains jeunes maîtres de conférence enseignants qui pourraient n'avoir qu'un demi-service d'enseignement, voire un service complet en recherche. Voilà, en tous les cas, une proposition alléchante qui devrait faire du bruit...

Redynamiser la recherche dans le public

La loi de programmation pour la Recherche prévoit des mesures pour simplifier et redynamiser la Recherche dans le secteur public et les universités. Il s'agit notamment de la suppression du contrôle financier a priori, de la dérogation pour les établissements publics de passer par la procédure des marchés publics pour les commandes de petites sommes qui, « cumulées sur mille laboratoires dans un même établis-